



Elle respire, elle inspire

Stage de musique d'ensemble

Guitare piano Cordes

Proposé par l'association

« Guitare et cordes sympathiques »

Du 26 au 31 août 2019
à la Maison du Kleebach, Munster

Pratiquer la musique ensemble

Une manière d'approfondir la pratique faite pendant l'année en école de musique en privilégiant le respect et l'écoute mutuelle, le ressenti d'une pulsation collective, la convivialité, le partage.

Stage ouvert aux guitaristes, pianistes et instrumentistes à cordes frottées dès l'âge de 9 ans, de niveau 1er cycle (2 ans de pratique minimum), 2ème et 3ème cycles.

Dans un cadre d'exception, au coeur de la vallée de Munster, il comprend : des cours de musique de chambre (duos, trios...) et des séances de travail en plus grands ensembles.

Les soirées s'organisent autour de concerts des professeurs, auditions des stagiaires, écoutes et quizz musicaux, soirée cabaret... Une animatrice Bafa assurera l'encadrement des activités extra-musicales et assistera l'équipe enseignante.

45 places sont disponibles

Les enseignants :

Guitare, direction du stage - **Julien Itty** (Professeur au conservatoire de Mulhouse)

Guitare - **Romain Fargeas** (Professeur au Conservatoire de Metz)

Piano, violon, danse - **Sandrine Weidmann** (Professeur au conservatoire de Mulhouse)

Violon - **Sylvie Pauly-Bussière** (Professeur à l'ARES Strasbourg et EMM Erstein)

En pratique :

Dates : du **lundi 26 août après-midi** (arrivée prévue entre 13h30 et 14h)
au **samedi 31 août soirée** (accueil des parents à 16h).

Lieu : La Maison du Kleebach - 5 route du Kleebach - 68140 Munster

Concert des stagiaires : samedi 31 août à 16h30, à la maison du Kleebach

Comme l'an dernier, un buffet sera proposé après le concert de fin de stage, afin de clore la semaine sur une note conviviale et gourmande. Pour participer à ce buffet, il sera nécessaire de s'inscrire au plus tard au 15 juin, en payant le supplément correspondant au prix du repas en même temps que le solde du stage.

(15 euros par personne, boissons comprises, 10 euros pour les stagiaires et autres enfants).

Prix complet du stage : 405 € - Les règlements se feront uniquement par chèque.

Une remise de 20% sera accordée sur le montant de l'inscription du 2ème enfant d'une même famille.

Le prix comprend l'adhésion à l'association, les cours, les animations, l'hébergement en chambres, les repas, les concerts et l'assurance (voir cdv au verso).

Conditions : Prière de retourner le talon réponse pour le **6 avril 2019**, pour des raisons d'organisation.

Chaque élève recevra, après la date limite d'inscription, les différentes partitions à étudier pour le stage, ainsi que les dernières précisions utiles (matériel à emporter, horaires...) et la fiche sanitaire de liaison à compléter.

La tenue du stage est conditionnée par l'inscription d'un nombre suffisant de participants.

Certaines inscriptions pourront être étudiées en fonction du nombre d'élèves présents dans une tranche d'âge ou discipline. Dans le cas où l'inscription ne serait pas validée à la date limite, l'acompte sera restitué.

N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire !

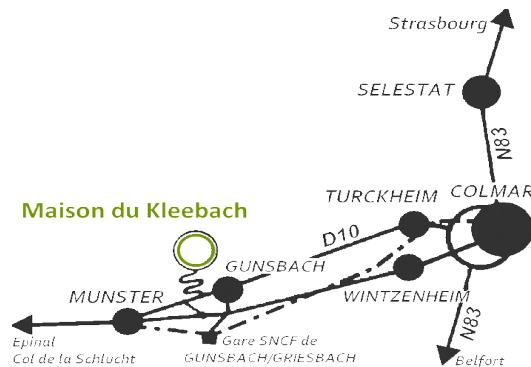
Ce stage est organisé à la Maison du Kleebach. Pour permettre à chacun de vivre sa passion – musicale ou autre – dans le cadre unique et privilégié de la Maison du Kleebach, l'AREFAC développe une gamme d'activités autour du bien-être et de l'harmonie. Outre les formations, la Maison du Kleebach accueille tout groupe professionnel, associatif ou familial recherchant un cadre de sérénité pour ses activités. Visitez-la sur www.maisondukleebach.org

Située en vallée de Munster, en haut de la colline entre Munster et Gunsbach, orientée plein sud, la Maison du Kleebach se trouve à 1 h 15 de Strasbourg, et à 20 mn de Colmar. Elle est accessible en train par la ligne TER Colmar-Metzeral, arrêt Gunsbach ou Munster.

Entièrement rénovée dans le respect de son environnement, la Maison a investi dans les énergies renouvelables : panneaux solaires et chaudière bois.

La Maison du Kleebach est accessible aux personnes à mobilité réduite (label Tourisme et handicap).

Chaque chambre est équipée de douche, WC, lavabo.



Pour toute information complémentaire :

guitaresetcordessymphathiques@gmail.com

ou : 06 98 27 35 31

Conditions générales de vente

ANNULATION

L'annulation d'une inscription doit nous être signifiée par courrier. La date de réception du courrier sera prise en compte dans le calcul des frais d'annulation qui s'établissent comme suit :

1. avant le 30/06/2018 : l'association se réserve le droit de garder tout ou partie de l'acompte selon les circonstances (motifs d'annulation, impact sur le stage).
2. entre le 01/07/2018 et le 25/08/2018 : remboursement du solde payé hormis l'acompte payé
3. après le 25/0/2018 : aucun remboursement, sauf en cas de force majeure (raison de santé...).

REGLES DE VIE COLLECTIVES & INTERRUPTION DE SEJOUR

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave au dîtes règles ou si l'équipe d'encadrement constate un comportement ayant des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité du et/ou des participants au séjour, une exclusion et donc un retour anticipé pourront être prononcés.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi d'un jeune dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires ou comportementales décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés seront à la charge des familles.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur.

SANTE ET FRAIS MEDICAUX

Les soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront refacturés à l'inscrivant qui s'engage à les rembourser avant la fin du séjour. Suite au paiement, il recevra les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle. L'inscrivant autorise le directeur du séjour à faire soigner le participant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions médicales éventuelles

ASSURANCES

L'assurance (MACIF), comprise dans le prix du séjour, couvre les activités organisées par l'Association. Enfants et jeunes bénéficient des garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale. L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en résulteraient seront à la charge des familles. L'association décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

RECLAMATIONS

L'association *Guitare et cordes sympathiques* décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur que les participants auraient choisis d'emporter sur le lieu du séjour survenus durant le séjour sauf si les objets concernés ont été confiés au directeur du séjour.

Bulletin d'inscription : stage de musique d'ensemble

à retourner pour le 6 avril à l'association « Guitare et cordes sympathiques »
5, chemin du Freundstein – 68700 Cernay

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Date de naissance : _____

Professeur, instrument et niveau (cycle et nombre d'années de pratique) : _____

J'inscris mon enfant au stage de musique d'ensemble du 26 au 31 août 2018

Je souhaite qu'il soit hébergé dans la même chambre que _____

Repas du vendredi soir.

nombre de personnes (incluant le ou la stagiaire) :

Pour valider cette inscription, je joins un chèque de 150 € à l'ordre de l'association « Guitare et cordes sympathiques » (le versement du solde sera à effectuer avant le 15 juin).

(merci de bien préciser au dos du chèque si le nom qui apparaît est différent du nom du stagiaire)

Date : _____ Nom du représentant légal et signature : _____